



Titre de séjour-PACS

Par franck74

bonsoir.

mon ami malaisien et moi avons un projet de vie commune en FRANCE.

il est déjà venu a plusieurs reprises en france avec un simple visa 3mois touristique, sans autre formalité demandée.il s'exprime en français, nous sommes en relation depuis 2ans déjà.

le PACS n'est pas encore signé: il doit venir en FRANCE pour le faire.

problème: il doit, pour se faire, demander un visa de long séjour (reconductible apres 6 mois), mais on lui demande la raison: doit il remplir en MALAISIE le "certificate of single status" et y indiquer la raison?

la demande de visa doit se faire avant de venir en FRANCE, mais le PACS n'est pas encore signé..

Qui aurait LA réponse ?

merci